



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/10/2026

Plan d'urgence agricole : de nouvelles mesures pour soutenir la trésorerie des exploitations et renforcer la réponse à la sécheresse

A l'issue d'un nouveau cycle de consultations mené en septembre, le Gouvernement complète le plan d'urgence agricole annoncé en septembre. Aux 1,3 milliard d'euros de soutiens déjà annoncés, s'ajoutent désormais la mise en place de prêts à taux zéro et d'un soutien spécifique aux échéances bancaires des nouveaux installés, le déblocage accéléré de la réserve du fonds de réarmement agricole, un contrôle renforcé de la répercussion du dégrèvement de taxe foncière sur les fermiers, un assouplissement des guichets GNR et engrais, et une accélération de la publication des textes d'application de la loi d'urgence agricole. Le Gouvernement engage également de nouvelles mesures pour renforcer la transparence et la confiance dans l'assurance-récolte face aux conséquences de la sécheresse.

Construit à partir des remontées du terrain au mois d'août, le plan d'urgence agricole a fait l'objet d'une nouvelle phase de dialogue en septembre avec les quatre organisations syndicales agricoles et Chambres d'agriculture France.

Ces échanges ont notamment mis l'accent sur le besoin spécifique d'un renforcement supplémentaire de la trésorerie des exploitations.

De nouvelles mesures pour soulager la trésorerie

Plusieurs banques commercialisent désormais des prêts de trésorerie « sécheresse » à taux réduit, autour de 2,5 %. L'État mettra en place l'équivalent de prêts à taux zéro en prenant en charge, de son côté, les intérêts restants, pour un encours de 2 milliards d'euros de prêts permettant d'acheter notamment du fourrage, des intrants. Concrètement, pour un agriculteur contractant un prêt à 2,5 % sur 2 ans, cela équivaldra ainsi à un prêt à zéro euro d'intérêt.

Un dispositif spécifique lié au rééchelonnement de prêt est également prévu pour les agriculteurs récemment installés. Par exemple, lorsqu'un report du remboursement du capital en fin de tableau d'amortissement est accordé par la banque, l'État prendra en charge les intérêts et le surcoût liés à ce

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

report.

En parallèle, alors que les aides du fonds de réarmement agricole parviennent en ce moment sur les comptes bancaires des agriculteurs, le Gouvernement a décidé d'accélérer le déblocage de la réserve de 21 M€ de ce fonds. Cette mesure offrira un surcroît de trésorerie rapidement disponible aux filières en difficultés.

Le Gouvernement a annoncé en septembre un dégrèvement de taxe foncière en septembre. L'obligation de répercuter ce dégrèvement sera renforcée. Conscient de la crainte des agriculteurs que ce dégrèvement ne soit pas dûment répercuté auprès des fermiers alors que c'est une obligation légale, le Gouvernement fera évoluer également les procédures fiscales pour renforcer cette obligation. Toutes les mesures d'aide annoncées doivent bénéficier uniquement aux agriculteurs ayant effectivement subi des pertes de production cet été.

En outre, la mobilisation annoncée par le Premier ministre de 10 millions de barils de gazole issus des stocks stratégiques permettra une baisse du prix du gazole non routier à la pompe pour les agriculteurs, estimée par le Gouvernement entre 12 et 18 centimes.

GNR et engrais : des guichets assouplis

Pour le carburant (GNR), le guichet d'aide est rouvert pour les mois d'avril, de mai et de juin. Il s'agit en effet de tenir compte des contraintes ayant pesé cet été sur les agriculteurs, qui n'ont pas tous pu formuler leurs demandes à temps en raison des travaux agricoles. Par ailleurs, comme annoncé par le Premier ministre en septembre, le guichet est prolongé de quatre mois jusqu'à fin décembre.

Concernant le guichet engrais, prolongé jusqu'à la fin décembre à la suite de l'annonce de la ministre lors de l'évènement des Terres de Jim, une facture non encore acquittée, ou un bon de commande, pourra désormais être déposée afin d'enregistrer la demande, sous réserve de transmettre ensuite la preuve du paiement.

Le Gouvernement appelle les agriculteurs concernés à déposer le plus rapidement possible leurs dossiers, compte tenu de la fin d'utilisation prochaine des 107 millions d'euros de crédits européens obtenus par la France.

Des moyens supplémentaires pour accélérer le déploiement des aides

Afin d'accélérer l'instruction des dossiers et le versement des aides, 200 vacataires renforceront les services territoriaux de l'État.

Enfin, le Gouvernement accélérera la publication des textes d'application de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (LUPSA), notamment l'ordonnance simplifiant le régime des élevages et les textes relatifs au stockage de l'eau. Les textes les plus attendus seront publiés avant le prochain Salon international de l'agriculture et, chaque fois que possible, avant la fin de l'année 2026.

Sécheresse : renforcer la confiance dans l'assurance-récolte

La sécheresse de l'été a fortement touché les prairies et conduit de nombreux éleveurs à entamer plus tôt leurs stocks de fourrage.

L'assurance-récolte demeure l'outil principal de protection contre ces pertes. Afin de faciliter son déploiement, l'État prend en charge 70 % de la cotisation d'assurance, et les travaux progressent pour que cette subvention soit directement déduite de la cotisation payée par l'agriculteur.

Les simulations réalisées illustrent l'importance de cette protection. Le Gouvernement entend toutefois répondre aux interrogations exprimées sur le fonctionnement du système, notamment sur l'évaluation satellitaire des pertes.

Une publication supplémentaire de la carte des pertes observées à fin septembre interviendra à la mi-octobre, afin de disposer d'une information plus actualisée.

La ministre demandera également aux préfets concernés de réunir les Comités départementaux d'expertise dès le mois d'octobre, puis une seconde fois à la fin du mois de novembre, après la publication des données définitives. Ces réunions permettront de confronter les données satellitaires aux observations du terrain.

Par ailleurs, les assureurs seront invités à simplifier et à mieux faire connaître leurs voies de recours afin que les éleveurs puissent contester facilement, si besoin, l'indemnisation perçue.

Enfin, le ministère procédera à une analyse croisée des données des fermes de référence et des données satellitaires. Les résultats seront rendus publics, dans le respect de la confidentialité des exploitations. L'objectif est de vérifier en toute transparence la fiabilité du dispositif et, si nécessaire, d'en tirer les conséquences pour le faire évoluer.

« Mon objectif a toujours été de ne laisser aucun agriculteur seul face à l'urgence. Les nouvelles mesures que nous annonçons à la suite des échanges avec les professionnels, prolongent donc l'effort de solidarité nationale engagé depuis septembre. Nous renforçons ainsi la trésorerie des exploitations avec l'équivalent de prêts à taux zéro, et nous accélérons encore le versement des aides. Nous apportons des réponses concrètes aux difficultés du terrain. Sur l'assurance-récolte, il n'y a ni tabou, ni interdit : le Gouvernement souhaite ainsi, en transparence avec les professionnels, permettre d'identifier les éventuelles améliorations à apporter au satellite. Pour ce faire, nous rajoutons une publication des pertes à fin septembre, les Préfets devront faire remonter les réclamations quand il y en a, et nous comparerons les données du satellite avec celles dont nous disposons. Aucun dispositif n'est parfait par nature : si ces éléments attestent d'évolutions nécessaires, elles seront mises en œuvre. Notre responsabilité est d'agir vite, au plus près des exploitations, pour protéger notre agriculture et lui permettre de continuer à produire. »

Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire